

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite à une note du ministre de l'Education, vous nous demandez de participer à la mise en place de stages de « remise à niveau » pendant les vacances scolaires.

Le conseil des maîtres de l'écoleestime que le traitement de la difficulté scolaire est une question sérieuse, importante qui mobilise au quotidien notre énergie, notre attention et notre réflexion. Voilà pourquoi nous aurions souhaité qu'une telle cause fasse l'objet d'une vraie concertation des enseignants, des parents, des chercheurs en sciences de l'éducation et des autres partenaires de l'école.

Nous considérons que le dispositif proposé, dont la pertinence n'a pas été interrogée, est mis en place dans la plus grande précipitation. Les enfants les plus fragiles enchaîneraient 19 semaines d'école avec une seule semaine de vacances. Et en juillet, ils devraient rester une semaine supplémentaire alors que leurs camarades partiront en vacances.

Il ne répond nullement aux besoins d'une action sérieuse pour prévenir et traiter efficacement la difficulté scolaire.

Comment expliquer que l'Education Nationale propose des stages de 15 heures pendant les vacances alors qu'un très grand nombre de classes et donc d'élèves voit leur scolarité obligatoire amputée de dizaines d'heures d'enseignement faute de remplaçants ?

Comment expliquer que le ministère débloque 23 millions d'euros pour payer 1 millions d'heures supplémentaires (soit l'équivalent des 570 postes d'enseignants créés au budget 2008 pour accueillir les 36 000 élèves supplémentaires) alors que les caisses de l'Etat sont soi-disant vides pour créer des emplois.

La lutte contre l'échec scolaire passe par d'autres mesures :

- Des effectifs allégés et plus de maîtres que de classes permettant de travailler en petits groupes,
- Un renforcement des réseaux d'aides spécialisées
- Du temps suffisant de concertation pour ne pas avoir à travailler toujours dans l'urgence,
- Du temps de formation dans le cadre de nos obligations de service
- Une organisation du temps scolaire qui prenne véritablement en compte les rythmes biologiques de l'enfant.

Le dispositif de remise à niveau qui nous est proposé tourne le dos à ces exigences.

C'est pourquoi le conseil des maîtres de l'école exprime son opposition aux stages dits de « remise à niveau » et ne participera pas à leur mise en place.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre profond et sincère attachement au service public d'éducation.

Copie à M ./ Mme Le-Maire, aux parents d'élèves du conseil d'école